



La négligence des enfants au Canada¹

Catherine Roy, Tara Black, Nico Trocmé, Bruce MacLaurin et Barbara Fallon

L'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (ECI-2003) est la deuxième recherche nationale à examiner la fréquence des signalements de mauvais traitements et les caractéristiques des enfants et des familles faisant l'objet d'enquêtes par les services de protection de l'enfance.

L'ECI-2003 a examiné un échantillon de 14 200 enquêtes pour mauvais traitements des enfants² de façon à en tirer des estimations nationales. Les renseignements ont été recueillis directement des travailleurs en protection de l'enfance effectuant les enquêtes à l'aide d'une série de définitions normalisées.³ Ce feuillet d'information décrit les cas de négligence répertoriés par l'ECI-2003 au Canada, à l'exclusion du Québec.⁴

La négligence des enfants

La négligence des enfants inclut des situations où un enfant a été blessé ou sa sécurité ou son développement a été compromis parce que son soignant a manqué à ses obligations ou ne l'a pas protégé. Toutes les lois provinciales et territoriales incluent la négligence ou font référence d'une façon ou d'une autre à des

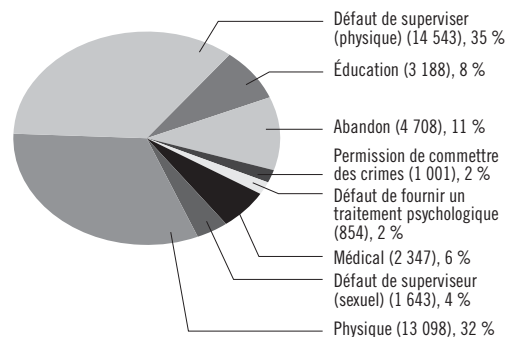
actes d'omission, au défaut de superviser ou de protéger à titre de justifications d'une enquête pour mauvais traitement. L'ECI-2003 a répertorié huit formes de négligence. La figure 1 démontre la distribution de cas corroborés pour chacun des huit types de négligence enquêtés par l'ECI.

Dans l'ECI-2003, la négligence était la principale catégorie de mauvais traitements la plus enquêtée (30 366 enquêtes estimées; un rapport de 6,38 enfants sur 1000). Dans près d'un tiers de tous les cas où les mauvais traitements ont été corroborés, la négligence était la principale catégorie de mauvais traitement (30 %).

Profil du ménage

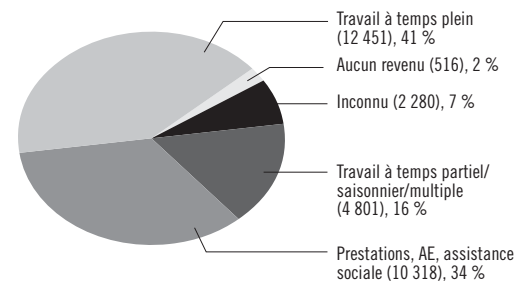
L'ECI-2003 a répertorié le profil des ménages soupçonnés ou connus pour avoir fait l'objet d'enquêtes en raison de mauvais traitements. On a demandé aux travailleurs affectés à l'enquête de choisir la source de revenus qui décrivait de la façon la plus appropriée le revenu du ménage. Comparativement à d'autres familles qui ont fait l'objet d'enquêtes, les familles chez qui la négligence était la principale forme de mauvais traitement avaient moins tendance à tirer leur

Figure 1. Formes principales ou secondaires de négligence corroborée (ECI-2003)
Estimations de l'ECI fondées sur un échantillon de 5 653 enquêtes pour mauvais traitements



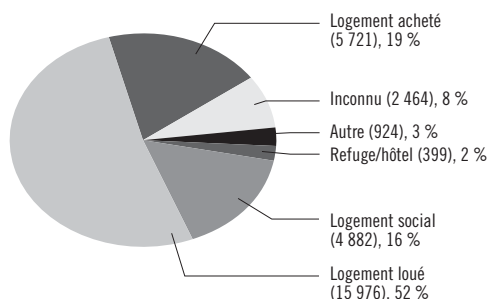
Référence : ECI-2003 – Données principales, Tableau 3-7.

Figure 2. Sources de revenus du ménage pour les cas de négligence corroborés (ECI-2003)
Estimations de l'ECI fondées sur un échantillon de 5 659 enquêtes pour mauvais traitements



Référence : ECI-2003 – Données principales, Tableau 7-5.

Figure 3. Types de logements dans les cas de négligence corroborés (ECI-2003)
Évaluations de l'ECI fondées sur un échantillon de 5 660 enquêtes pour mauvais traitements



Référence : ECI-2003 – Données principales, Tableau 7-6.

principale source de revenus d'un emploi à temps plein (voir ECI-2003 – Données principales, Tableau 7-5). En outre, plus d'un tiers (34 %) des cas corroborés de négligence provenaient de familles recevant une forme de prestation, de l'assurance emploi ou de l'assistance sociale. Cette proportion est plus élevée que toute autre catégorie de mauvais traitement corroboré (Figure 2).

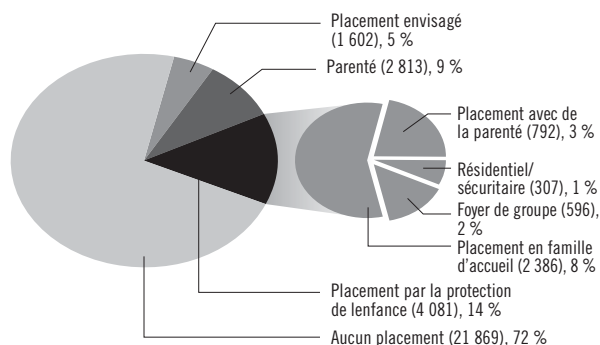
Les travailleurs à l'enquête ont également dû choisir la catégorie de logement qui décrivait le mieux la situation du ménage de l'enfant enquêté. Les cas de négligence corroborés se distinguaient des autres cas de mauvais traitements corroborés (Figure 3). Une plus petite proportion d'enfants victimes de négligence vivaient dans des logements achetés (19 % comparativement à 37 % pour la violence physique, à 42 % pour la violence sexuelle, à 38 % pour la violence psychologique et à 37 % pour l'exposition à de la violence familiale) et une plus grande proportion vivaient dans des logements locatifs privés ou des logements sociaux (68 % comparativement à 48 %, à 47 %, à 51 % et à 53 % respectivement).

Comparativement à d'autres familles qui ont fait l'objet d'enquêtes, les familles chez qui la négligence était la principale forme de mauvais traitement (35 %) avaient plus tendance à avoir déménagé au moins une fois au cours des 12 derniers mois (voir ECI-2003 – Données principales, Tableau 7-8).

Placements

Les enfants victimes de négligence ont connu le plus important taux de placement. Ainsi, il est estimé que

Figure 4. Placements dans les cas de négligence corroborés
Évaluations de l'ECI fondées sur un échantillon de 5 655 enquêtes pour mauvais traitements



Référence : ECI-2003 – Données principales, Tableau 5-4.

23 % de ces enfants ont dû être retirés de leur foyer. Dans 14 % de toutes les enquêtes où la négligence était la principale forme de mauvais traitement, il y a eu placement, surtout dans des familles d'accueil (8 %). Il y a eu placement auprès de membres de la parenté dans un autre 9 % des cas de négligence corroborés, tandis que le placement a été envisagé pour un autre 5 % des cas (Figure 4).

- 1 Ce feuillet d'information a été tiré du rapport évalué par des pairs de Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Daciuk, J., Felstiner, C., Black, T. et collab. (2005) intitulé *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003 : Données principales*. Ottawa (Ontario) : ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- 2 L'ECI ne comprend pas : les cas qui n'ont pas été signalés aux services de protection de l'enfance; les signalements rejetés avant enquête par les services de protection de l'enfance; les nouveaux rapports sur des cas dont s'occupent déjà les services de protection de l'enfance; ou des cas enquêtés uniquement par la police.
- 3 Au Québec, l'information a été obtenue directement de systèmes d'information administratifs.
- 4 Les estimations nationales incluant le Québec sont exclues de ce feuillet d'information en raison de données incomplètes ou non disponibles. Lorsque disponibles, des évaluations incluant le Québec peuvent être obtenues du rapport ECI-2003 – Données principales.

Les feuillets d'information du CEPB sont produits et distribués par le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants afin de rendre accessible la recherche canadienne en matière de bien-être et de protection de l'enfance.

Référence suggérée : Roy, C., Black, T., Trocmé, N., MacLaurin, B. et Fallon, B. (2005). *La négligence des enfants au Canada*. Feuillelet d'information du CEPB #27F. Montréal (Québec) : Université McGill, École de service social.

Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants (CEPB) est un des Centres d'excellence pour le bien-être des enfants financés par l'Agence de santé publique du Canada. Le CEPB reçoit également des subventions des Instituts de recherche en santé du Canada et de Bell Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement la politique officielle des bailleurs de fonds du CEPB.



Ce feuillelet d'information peut être téléchargé à :
www.cecw-cepb.ca/fr/infosheets



**Centre of Excellence
for Child Welfare**

**Centre d'excellence pour
la protection et le bien-être des enfants**

www.cecw-cepb.ca